

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux octobre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 15 octobre 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Gisèle WALSER - M. Bertrand AUBRY
M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER - Mme Caroline PYDO
Mme Aurore PREAUCHAT

Absents excusés : Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à M. Denis GRUBER)
Mme Karine SARTORI (pouvoir à Mme Gisèle WALSER)
M. Philippe BERTRAND (pouvoir à M. Didier BALDY)

Secrétaire de séance : M. Franck CHEVALLIER

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

CHOIX DE LA BANQUE POUR L'EMPRUNT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il appartient de prendre un crédit pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Après avoir examiné 4 offres de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de demander à la Caisse des Dépôts, Direction des fonds d'épargne, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement aux conditions suivantes :

Montant 200 000,00 € pour une durée de 20 ans à un taux de 2,00% indexé sur le taux du livret A, frais de dossier de 0,06% du montant du prêt soit 120€ pour une périodicité de remboursement trimestrielle.

Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le préfet de la région d'Ile de France, demande l'avis du conseil municipal, concernant le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

Il s'agit, en complément de la création de la métropole du grand Paris, de regrouper les intercommunalités de la grande couronne parisienne, en 3 ou 4 grandes agglomérations allant de 340 000 à 533 000 habitants. Pour la Seine-et-Marne, le département serait coupé en deux. Une partie pourrait se voir rattachée à la métropole du grand Paris, mais cela est très flou et l'autre en serait totalement exclu. La réglementation prévoit, que seraient concernées par ce schéma régional, les intercommunalités permettant de porter des projets d'emplois pour l'avenir des territoires, notamment les secteurs économiques, bassin d'emploi à forte densité de population et d'urbanisme. Les conséquences directes pour notre commune seraient plus particulièrement, une forte réduction des dotations de l'état et un recul des services locaux. Ce projet aurait des conséquences pour les communes de l'Est Seine et Marnais, notamment pour le logement, le cadre de vie environnemental, la maîtrise de l'urbanisme et la fiscalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote

Contre ce projet.

TRANSFORMATION DU P.O.S. EN P.L.U.

La commune de Fontains a un P.O.S. révisé régulièrement qui règlemente les conditions d'urbanisme.

La nouvelle réglementation prévoit la transformation des P.O.S. en P.L.U.

La loi ALUR (loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové) prévoit que tous les P.O.S. seront caducs au 21/12/2015. Les collectivités qui n'auront pas engagé de procédure de révision de leur P.O.S. en vue de le transformer en P.L.U. (plan local d'urbanisme) retomberont dès le 01/01/2016 sous le régime du R.N.U. (règlement national d'urbanisme). Les orientations de la commune en matière d'urbanisme restent les mêmes, à savoir une urbanisation raisonnée, répondant aux besoins d'une petite commune rurale.

L'élaboration de ce P.L.U. répond à certains objectifs :

- Réviser le P.O.S. actuel de façon à remédier à certaines imperfections.
- Protéger les espaces naturels et construits sans compromettre leur valorisation.
- Garder le caractère rural du village.
- Eviter où c'est nécessaire les constructions en second rang.

Un débat sur les orientations générales de ce projet aura lieu au sein du conseil municipal, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, au plus tard, 2 mois avant l'examen du projet de P.L.U. Il y aura concertation avec les habitants, les associations, les agriculteurs et toutes les personnes concernées. Pour la réalisation de ce P.L.U., nous allons devoir choisir un cabinet conseil, ce qui aura un coût estimatif de 25 000 € environ. Pendant la durée de l'élaboration du projet, une information régulière sera effectuée. Une enquête publique permettra à tous de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 2 contres

Décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Autorise le Maire de choisir l'organisme chargé de la réalisation des études nécessaires.

Donne délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, marché, convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du P.L.U.

Demande au Maire de solliciter l'Etat et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du P.L.U.

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration du P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCE AMBULANT

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'un courrier a été reçu en mairie envoyé par madame ALVES Pascale, demandant l'autorisation de stationner place de l'église avec son commerce ambulancier (boucherie, charcuterie, épicerie). Après concertation entre le Maire et les Adjointes, il est souhaitable que ce commerce s'installe le mercredi de 16h30 à 18h30, au même moment que la vente de légumes qu'effectue madame NORMAND Laura ce jour-là, et qu'elle informe les habitants de son passage en distribuant des avis dans les boîtes aux lettres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise madame ALVES Pascale à occuper le domaine public à titre gratuit chaque mercredi de 16h30 à 18h30, pour une durée d'un an renouvelable à sa demande.

ACCEPTATION D'UN DON DE VOITURE ET INSCRIPTION A L'INVENTAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un administré a fait don à la commune d'un véhicule Renault 19, afin de faciliter les déplacements de l'employé communal. Les réparations à exécuter sur cette voiture seront réalisées par l'agent technique. Monsieur Franck CHEVALLIER précise qu'il connaît une personne pour récupérer les pièces nécessaires. Un contrôle technique est à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte ce don et l'**inscription** à l'inventaire pour une valeur de 100€

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNAL M14

La fermeture du budget entretien du SPANC doit être enregistré puisque le transfert est maintenant effectif à la CCBN. Nous devons reverser à la CCBN, les provisions perçues en 2013 et 2014 concernant l'entretien des fosses septiques et de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement recettes : chapitre 002 compte 002 résultat de fonctionnement reporté 4 284,60 €
dépenses : chapitre 67 compte 678 autres charges exceptionnelles 4 284,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la délibération budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Nous devons procéder à la reprise en section de fonctionnement des subventions transférables reçues. Il s'agit juste d'une inscription budgétaire sans opération réelle sur le budget. Soit la décision modificative qui suit :

Section de fonctionnement dépenses : Chapitre 040 compte 1391 subvention d'équipement inscrite au compte de résultat 27 023,20 €

Section de fonctionnement recettes : Chapitre 042 compte 777 quote-part des subventions d'investissement 27 023,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la délibération budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Toboggan**

Le toboggan a été remis en place.

➤ **Banc cimetière**

Le banc est restauré et sera réinstallé devant le mur du cimetière dans les plus brefs délais.

➤ **Chemin ruraux**

Le tour des chemins ruraux va être effectué la semaine prochaine par des membres du conseil municipal.

➤ **Permanence Christian JACOB**

Monsieur l'ancien Ministre, Député Maire de Provins, Christian JACOB sera en visite à la mairie de Fontains :

Le jeudi 30 octobre 2014 à 18h00

➤ **Bac à vêtement**

Monsieur Franck CHEVALLIER propose l'installation d'un bac à vêtements sur la commune.

Le conseil va y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Didier BALDY